



Aide-mémoire

La zone personnalisable du bandeau d'en-tête des sites Web

Dans la [section 4.4](#) du *Guide des normes graphiques du Programme d'identification visuelle*, il est précisé que les sites Web des ministères et organismes doivent être surmontés d'un bandeau d'en-tête, présent dans toutes les pages. Le bandeau se compose de la signature gouvernementale, à gauche, du nom du site du ministère ou de l'organisme, au centre, et d'une zone personnalisable, à droite. Or, peu de détails sur cette zone personnalisable déterminent ce qui doit s'y trouver. Quelques paramètres ont donc été établis, avec la collaboration de la Direction des communications numériques du Secrétariat à la communication gouvernementale, pour apporter une plus grande précision sur les éléments qui la constituent.

Paramètres de la zone personnalisable :

Cette zone sert à intégrer des éléments de navigation généraux et complémentaires qui s'appliquent à l'ensemble du site. Leur style est paramétré dans le [gabarit de bandeau d'en-tête](#).

Les effets animés et ceux qui modifient l'apparence des textes et des icônes ne sont pas permis. Le soulignement des libellés, lors du survol par la souris, est le seul effet permis.

Les liens qui concernent la navigation principale du site doivent plutôt se trouver dans un menu propre à celui-ci.

Ce qui est admis :

- Le changement de langue du contenu du site (généralement libellé « **English** » ou « **Français** »);
- Lien pour obtenir les informations générales du ministère ou de l'organisme (libellé « **Nous joindre** »);
- Un **bouton de recherche** (icône de loupe, fournie dans le gabarit de bandeau d'en-tête), qui active un champ ou une page à cet effet lorsqu'on clique dessus. Le champ de recherche ne doit pas être affiché à l'intérieur du bandeau d'en-tête. Cet outil de recherche doit s'appliquer à tout le site, et non à une section ou à une seule page. Dans ce cas, un outil de recherche déterminé doit se trouver dans la page en question. L'utilisation de l'icône fournie est obligatoire si la recherche est offerte dans le bandeau.



Ce qui ne doit pas en faire partie :

- « **Accueil** » : lien vers la page d'accueil du site. Il devrait plutôt se trouver dans le menu principal du site;
- « Espace employé », « **Extranet** », « **Intranet** » ou toute autre plateforme destinée au personnel;
- **Lien vers un sous-site, un microsite ou un site affilié**. Ce type de lien doit se trouver dans un menu contextuel d'une page du site ou encore dans le menu principal;

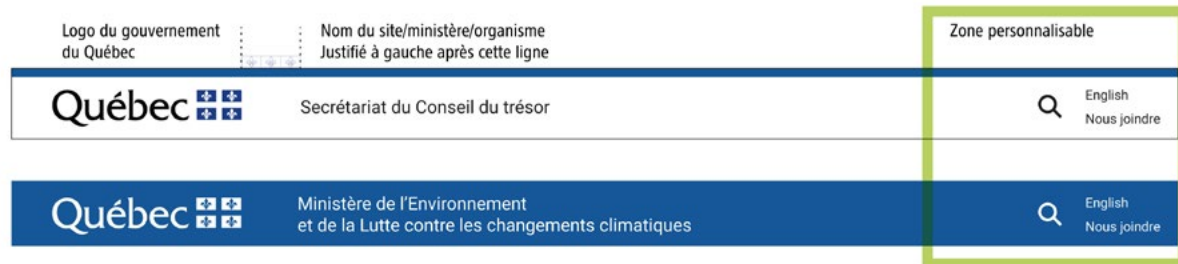
- « **Foire aux questions** » (ou « **FAQ** ») ou autre contenu semblable;
- « **Plan du site** »;
- « **Carrières** », « **Accessibilité** » et autres liens complémentaires;

Tous ces liens peuvent se trouver dans le menu complémentaire situé au bas des pages (juste au-dessus du pied de page).

Présentation

Écran d'ordinateur : Cette zone occupe environ le dernier quart, à droite du bandeau. Elle doit être alignée avec la limite de la marge de droite du contenu du site.

Les liens textuels doivent être placés les uns par-dessus les autres, en une seule colonne. Un maximum de deux liens, incluant la recherche, est donc permis.



Écran d'appareil mobile (téléphone ou tablette numérique) : Cette zone se trouve dans la moitié droite de l'en-tête. L'espace restreint ne permet pas l'ajout de plus que deux liens textuels et un pictogramme, ou que deux pictogrammes. Ces pictogrammes sont fournis dans le gabarit. Il s'agit de la recherche (loupe) et du groupe de liens, communément appelé « bouton hamburger » (trois lignes horizontales).

Le « bouton hamburger » ne doit être utilisé que dans ce format d'écran. Il ne doit pas inclure les éléments du menu principal du site.

Veillez noter que toutes ces recommandations ont été formulées par le responsable du Programme d'identification visuelle au Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec la direction des communications numériques du Secrétariat de la communication gouvernementale.

